



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
18 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2011**

New York, 6-17 juin 2011

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana**

Assistance du FNUAP proposée : 51 millions de dollars, dont  
18,8 millions à prélever sur les  
ressources ordinaires et 32,2 millions  
de dollars à financer à l'aide de  
cofinancements et/ou d'autres  
ressources, notamment des  
ressources ordinaires

Période du programme : 5 ans (2012-2016)

Cycle d'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : A

**Assistance proposée par domaines de base du programme**

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	8,7	25,2	<b>33,9</b>
Population et développement	4,6	6,0	<b>10,6</b>
Égalité des sexes	3,1	1,0	<b>4,1</b>
Coordination du programme et assistance	2,4	–	<b>2,4</b>
<b>Total</b>	<b>18,8</b>	<b>32,2</b>	<b>51,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. La population du Ghana comptait 23,5 millions d'habitants en 2010 et son taux de croissance démographique annuel était de 2,2 %. Les femmes représentent 50,5 % de la population. Concernant la pyramide des âges, 37,9 % des habitants sont âgés de 14 ans ou moins, 57,4 % ont entre 15 et 64 ans et 4,7 % ont 65 ans et plus. Les jeunes âgés entre 10 et 24 ans représentent 30,9 % de la population, et les citadins 51,5 %. La population migre essentiellement des zones rurales vers les zones urbaines, et du nord vers le sud. La découverte de pétrole dans l'ouest du pays devrait intensifier la migration vers cette région.

2. L'économie a enregistré un taux de croissance moyen de 6,8 % entre 2006 et 2008. Le Ghana a acquis le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) en 2010. Les revenus pétroliers devraient doper la croissance économique mais le Ghana a néanmoins besoin d'une assistance externe pour améliorer la qualité de vie de ses groupes de population vulnérables.

3. Le Ghana jouit d'une paix et d'une stabilité relatives. Toutefois, certaines régions du pays sont frappées par des conflits internes et des catastrophes naturelles qui engendrent des déplacements de population. Il importe de renforcer les interventions humanitaires afin de traiter les questions de santé sexuelle et en matière de procréation, de violences sexistes et de la lutte contre le VIH.

4. Avec 18 % de la population vivant dans une pauvreté extrême en 2006 (contre 27 % en 1999), le Ghana est sur la bonne voie pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir l'éradication de la faim et de l'extrême pauvreté. Il existe des disparités entre les zones rurales et urbaines et des inégalités entre les sexes. Plus de 70 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté réside dans les trois régions septentrionales.

5. La hausse de l'indice de parité en matière d'alphabétisation à l'école primaire de 93 % en 2003 à 96 % en 2007 indique que le Ghana est sur la bonne voie pour parvenir à l'égalité des sexes d'ici 2015. En revanche, le nombre de femmes au Parlement est passé de 25 en 2004 à 20 en 2008. Une femme sur trois est victime de violences au sein de la famille et de violences sexistes. Ces violences ne sont pas toujours signalées et ne sont pas traitées comme il convient, une situation attribuable à la faible capacité du pays à coordonner les politiques, à intégrer la lutte contre les inégalités entre les sexes et à faire appliquer les droits et les lois.

6. Le taux de mortalité maternelle est passé de 500 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 350 décès en 2008. Cette baisse résulte d'une meilleure mise en œuvre des initiatives pour une maternité sans risque. En 2008, 41 % des femmes ont accouché sans l'aide d'une accoucheuse qualifiée en raison du manque d'accès aux soins obstétriques et néonataux d'urgence et de la prévalence des croyances et pratiques socioculturelles néfastes. Le faible taux de prévalence de la contraception (17 % en 2008) est aggravé par l'absence de stocks de contraceptifs injectables et de préservatifs, qui conduit à un grand nombre de grossesses non désirées et d'avortements. Ces derniers représentent 11 % des décès maternels en 2008.

7. Les grossesses des adolescentes représentent 12,4 % de l'ensemble des grossesses, 16 % d'entre elles se concluant par un avortement. Le programme doit organiser des interventions pour répondre aux problèmes d'accès et de recours

limités aux services pour la jeunesse et de faible allocation de ressources aux programmes de santé en matière de procréation destinés aux adolescents.

8. Le taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes est passé de 3,2 % en 2006 à 2,2 % en 2008, mais il a de nouveau augmenté pour atteindre 2,9 % en 2009. Le taux national de prévalence du VIH chez les individus âgés de 15 à 49 ans est de 1,9 %, celui des travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables dans deux régions du pays est de 25 %, une situation qui exige une intensification des stratégies de prévention ciblées.

9. La production régulière de rapports nationaux annuels a permis d'améliorer le suivi et l'évaluation des plans nationaux de développement. Des variables de population ont également été intégrées dans le cadre national de développement. Cette réalisation doit être consolidée avec l'utilisation de modules d'intégration pour la formation du personnel des services de planification des districts et ministères compétents. Il existe peu de données ventilées par sexe pour la prise de décisions, le suivi et l'évaluation sur la base de données factuelles, notamment au niveau décentralisé.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés**

10. Le cinquième programme de pays, qui couvrait la période 2006-2011, a facilité la promulgation de la loi sur les violences au sein de la famille; la rédaction de la politique nationale en faveur des personnes âgées; l'adoption de la politique nationale en faveur de la jeunesse; et la ratification de la Charte africaine de la jeunesse. Le programme a également soutenu la création d'un centre de traitement de pointe des fistules dans le nord du Ghana.

11. En 2010, le Gouvernement a mené une évaluation des besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgence et réalisé la phase de recensement de la population et de dénombrement des logements de 2010. Le programme a contribué au remaniement du Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants. Il a également veillé à la participation des jeunes pour répondre à leurs besoins. L'application de la loi sur les violences au sein de la famille et la mise en œuvre des politiques et programmes pour la jeunesse restent problématiques.

12. Les enseignements tirés sont les suivants : a) des partenariats et des campagnes d'information sont nécessaires pour opérer un changement; b) une focalisation thématique et géographique des interventions du programme produira des résultats visibles; et c) le renforcement des capacités institutionnelles est indispensable à l'amélioration des résultats.

## **III. Programme proposé**

13. Ce programme contribue au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2016. Il est aligné sur les priorités du Programme de croissance et de développement partagés 2010-2013 du Ghana.

14. Le programme soutient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, répond au plan stratégique 2008-2013 du FNUAP, et sera mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies. Lors de

la formulation du programme, le FNUAP et le Gouvernement ont appliqué les principes des droits de l'homme et de gestion axée sur les résultats et ont insisté sur le renforcement des capacités, l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et le respect des différences culturelles.

15. Le programme comportera trois volets : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes.

#### **Volet santé et droits en matière de procréation**

16. Le volet santé et droits en matière de procréation contribue à deux réalisations du PNUAD : a) accès et recours élargis et équitables à des interventions de qualité en matière de santé maternelle, néonatale, infantile et de nutrition pour les femmes et les enfants; et b) multiplication des interventions nationales, multisectorielles et décentralisées en matière de lutte contre le sida afin de réaliser les objectifs de l'accès universel d'ici 2016.

17. Le résultat escompté de ce volet est le suivant : les hommes, les femmes et les jeunes, y compris les travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables, bénéficient d'un accès élargi et équitable à la santé et aux droits en matière de procréation ainsi qu'aux services de prévention du VIH. Ce volet compte deux produits.

18. *Produit 1 : amélioration des systèmes de santé dans certains districts et dans les situations de crise, pour la prestation de soins maternels et néonataux et de services de planification familiale.* Pour ce faire, il conviendra : a) de renforcer la capacité des institutions en formant les équipes de soins, en rénovant les installations et en fournissant les équipements nécessaires à l'amélioration des soins obstétricaux d'urgence et services destinés à la jeunesse; b) d'organiser des campagnes de recrutement d'un personnel de santé plus qualifié; c) d'établir des partenariats avec les communautés et acteurs non gouvernementaux à l'appui de la santé maternelle et de la planification familiale; d) de repositionner la planification familiale dans le programme national de développement; et e) de renforcer la collaboration intersectorielle.

19. *Produit 2 : réduction des pratiques sexuelles à risques chez les jeunes, les travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables.* Pour ce faire, il conviendra : a) d'étendre les partenariats entre la Commission de lutte contre le sida du Ghana, les organisations religieuses, les chefs traditionnels, les décideurs politiques et les services de répression; b) de mettre en place des activités de sensibilisation fondées sur des faits qui visent à promouvoir le changement de comportement, y compris à faire reculer la stigmatisation qui entoure le sida dans certaines régions; et c) d'émanciper les groupes cibles par la formation et la prestation de services de protection contre l'infection au VIH.

#### **Volet population et développement**

20. Le volet population et développement contribuera à deux réalisations du PNUAD : a) les ministères, les agences départementales, les gouvernements locaux et les organisations de la société civile élaboreront, financeront, coordonneront et mettront en œuvre efficacement des politiques, des plans et des programmes nationaux et sectoriels visant à réduire la pauvreté et les inégalités, à promouvoir la croissance socioéconomique sans exclusive d'ici 2016; et b) d'ici 2016, des données relatives à la population et au développement et des systèmes de suivi et

d'évaluation seront disponibles à tous les niveaux des processus politiques, de planification et de budgétisation.

21. Le résultat escompté de ce volet est le suivant : plus grande efficacité dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme national sur la population. Ce volet compte deux produits.

22. *Produit 1 : renforcement de la capacité du Gouvernement à coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme national sur la population.* Pour ce faire, il conviendra : a) de renforcer la capacité du Conseil national de la population à coordonner, suivre et évaluer le programme national sur la population; b) d'encourager les partenariats avec les partenaires de développement et le Gouvernement afin de réviser la politique nationale sur la population et d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la politique sur la population; et c) d'intégrer des variables de population dans les plans de développement.

23. *Produit 2 : accès et recours accrus à des données ventilées par âge et par sexe.* Pour ce faire, il conviendra : a) de produire des monographies sur le recensement, des rapports thématiques, des fiches d'information, des prospectus, des pamphlets, des cartes et des séries de microdonnées d'accès facile; b) de fournir une assistance technique et financière pour l'analyse plus approfondie et la diffusion des données des recensements de la population et des logements et la conduite d'une enquête démographique et sanitaire; et c) d'actualiser le système de gestion de l'information *GhanaInfo* et ses bases de données pour veiller à la disponibilité de données à des fins de planification dans les districts bénéficiant d'un appui du FNUAP.

### **Volet égalité des sexes**

24. Le volet égalité des sexes contribuera à deux réalisations du PNUAD : a) les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables du Ghana bénéficieront d'au moins quatre services sociaux dans le cadre d'un système de protection sociale intégré; et b) d'ici 2016, les principales institutions démocratiques nationales seront efficaces, responsables et soucieuses de la problématique hommes-femmes et feront la promotion de la paix, de la gouvernance participative et de la sécurité humaine, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.

25. Le résultat escompté de ce volet est le suivant : plus grande efficacité des cadres institutionnels et sociaux qui promeuvent et font évoluer les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes. Ce volet compte deux produits.

26. *Produit 1 : renforcement de la capacité du Gouvernement, de la société civile et des communautés à mettre en œuvre la politique et le plan d'action relatifs aux violences au sein de la famille.* Pour ce faire, il conviendra : a) d'instaurer des partenariats avec les médias afin de sensibiliser à la loi sur les violences au sein de la famille; b) de renforcer les systèmes de justice, de répression et de protection pour prévenir les violences au sein de la famille et y remédier; et c) d'intervenir auprès des leaders d'opinion et des chefs traditionnels afin qu'ils luttent contre les croyances et pratiques traditionnelles néfastes qui alimentent les violences au sein de la famille.

27. *Produit 2 : renforcement de la capacité du Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants à coordonner et à suivre la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans sectoriels.* Pour ce faire, il

conviendra : a) de renforcer la capacité des spécialistes sectoriels des questions de parité; et b) de veiller à l'existence d'une unité fonctionnelle de suivi des sexospécificités au sein du Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

28. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont accepté en 2010 que le Ghana se porte volontaire pour mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action ». Le FNUAP et le Gouvernement mettront en œuvre le sixième programme de pays dans le cadre du plan d'action des Nations unies pour le développement. Le suivi et l'évaluation de ce programme se dérouleront dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD et des directives de suivi et d'évaluation du FNUAP. En 2011-2012, le FNUAP et le Gouvernement définiront des valeurs de référence pour les indicateurs.

29. Le Ministère des finances et de la planification économique sera responsable de la coordination du programme tandis que le Conseil national de la population coordonnera les aspects techniques. Les Nations Unies créeront un fonds commun au bureau du coordonnateur résident. Les Nations unie mobiliseront des ressources pour l'exécution du programme. Ce fonds s'ajoutera aux ressources de base du FNUAP et aux ressources du bureau de pays.

30. Le bureau de pays au Ghana comprend un représentant et son adjoint, un administrateur national de programme, un directeur des opérations, 11 agents chargés du programme et 12 agents administratifs et d'appui. Le FNUAP créera des postes locaux et internationaux supplémentaires si nécessaire, et régularisera les postes décentralisés du bureau. Le bureau de pays du FNUAP travaillera en collaboration avec les partenaires d'exécution et d'autres organisations des Nations Unies à la mise en œuvre du programme. Les bureaux régionaux et sous-régionaux africains ainsi que les services du siège du FNUAP fourniront l'appui technique au programme.

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Ghana

<p><b>Priorités nationales :</b> a) gestion durable des ressources naturelles, énergie et établissements humains; b) développement humain, productivité et emploi; c) gouvernance transparente et responsable; et d) création d'un environnement favorable pour une préparation, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces des plans</p> <p><b>Résultats du PNUAD :</b> a) accès et recours élargis et équitables à des interventions de qualité en matière de santé maternelle, néonatale, infantile et de nutrition pour les femmes et les enfants; et b) multiplication des interventions nationales, multisectorielles et décentralisées en matière de lutte contre le sida afin de réaliser les objectifs de l'accès universel d'ici 2016</p>				
<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><b>Résultat :</b> les hommes, les femmes et les jeunes, y compris les travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables, bénéficient d'un accès élargi et équitable à la santé et aux droits en matière de procréation ainsi qu'aux services de prévention de l'infection au VIH</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux national de mortalité maternelle</li> </ul> <p>Point de comparaison : 170 décès pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>Objectif : moins de 120 décès pour 100 000 naissances vivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables ayant accès à des informations sur la santé et les droits en matière de procréation</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir</p> <p>Objectif : augmentation de 20 %</p>	<p><b>Résultat 1 :</b> amélioration des systèmes de santé dans certains districts et dans les situations de crise, pour la prestation de soins maternels et néonataux et de services de planification familiale</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des hôpitaux dispensant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des établissements proposant au moins trois méthodes modernes de planification familiale</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des centres de santé dispensant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de districts dont le personnel est formé au dispositif minimum d'urgence</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : 40 districts</p> <p><b>Produit 2 :</b> réduction des pratiques sexuelles à risques chez les jeunes, les travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de la population ciblée déclarant utiliser régulièrement des préservatifs</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : jeunes non scolarisés (femmes) 37 %; (hommes) 67 %; 80 % pour les travailleuses du sexe et autres groupes vulnérables</p>	<p>Organisations de la société civile;</p> <p>organisations religieuses;</p> <p>organisations gouvernementales;</p> <p>établissements de santé privés</p>	<p>33,9 millions de dollars</p> <p>(8,7 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 25,2 millions de dollars provenant d'autres sources)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'officiers de police sensibilisés aux droits des populations les plus exposées</li> </ul> Point de comparaison : à définir; objectif : augmentation d'au moins 50 %		
<p><b>Priorités nationales</b> : a) gouvernance transparente et responsable; et b) création d'un environnement favorable pour une préparation et une mise en œuvre efficaces des plans</p> <p><b>Résultats du PNUAD</b> : a) les ministères, les agences départementales, les gouvernements locaux et les organisations de la société civile élaboreront, financeront, coordonneront et mettront en œuvre efficacement des politiques, des plans et des programmes nationaux et sectoriels visant à réduire la pauvreté et les inégalités, à promouvoir la croissance socioéconomique sans exclusive d'ici 2016; et b) d'ici 2016, des données relatives à la population et au développement et des systèmes de suivi et d'évaluation seront disponibles à tous les niveaux des processus politiques, de planification et de budgétisation</p>				
<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Population et développement	<p><b>Résultat</b> : plus grande efficacité dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme national sur la population</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des ministères, départements et agences rendant compte au Conseil national de la population</li> </ul> Point de comparaison : à définir; objectif : 100 % <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports de suivi</li> </ul> Point de comparaison : à définir; objectif : 5 % par agence durant la période du programme	<p><b>Produit 1</b> : renforcement de la capacité du Gouvernement à coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme national sur la population</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des plans des ministères et districts soucieux de la population</li> </ul> Point de comparaison : à définir; objectif : 27 ministères, 170 districts <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports nationaux d'évaluation</li> </ul> Point de comparaison : aucun; objectif : 1 <p><b>Produit 2</b> : accès et recours accrus à des données ventilées par âge et par sexe</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits de diffusion des données des recensements</li> </ul> Point de comparaison : aucun; objectif : 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports d'enquête. Point de comparaison : aucun; objectif : 3</li> </ul>	Organisations religieuses; organisations gouvernementales; organisations non gouvernementales; instituts de recherche	10,6 millions de dollars (4,6 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 6 millions de dollars provenant d'autres sources)
<p><b>Priorités nationales</b> : a) développement humain, productivité et emploi; b) gouvernance transparente et responsable; et c) création d'un environnement favorable pour une préparation, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces des plans</p> <p><b>Résultats du PNUAD</b> : a) les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables du Ghana bénéficieront d'au moins quatre services sociaux dans le cadre d'un système de protection sociale intégré; et b) d'ici 2016, les principales institutions démocratiques nationales seront efficaces, responsables et soucieuses de la problématique hommes-femmes et feront la promotion de la paix, de la gouvernance participative et de la sécurité humaine, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables</p>				



Égalité des sexes	<p><b>Résultat</b> : plus grande efficacité des cadres institutionnels et sociaux qui promeuvent et font évoluer les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes</p> <p><b>Indicateur de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des plans et budgets tenant compte des questions de sexospécificités</li> </ul> <p>Point de comparaison : 10 %; objectif : 50 %</p>	<p><b>Produit 1</b> : renforcement de la capacité du Gouvernement, de la société civile et des communautés à mettre en œuvre la politique et le plan d'action relatifs aux violences familiales</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cas de violences au sein de la famille rapportés</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : au moins 70 % des cas de violences au sein de la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossiers de violences au sein de la famille traités avec succès</li> </ul> <p>Point de comparaison : à définir; objectif : au moins 25 % des cas rapportés</p> <p><b>Produit 2</b> : renforcement de la capacité du Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants à coordonner et à suivre la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans sectoriels</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de spécialistes des questions de parité formés</li> </ul> <p>Point de comparaison : 3; objectif : au moins 50</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'employés de l'unité pour l'égalité des sexes formés</li> </ul> <p>Point de comparaison : aucun; objectif : au moins 5</p>	Organisations gouvernementales; fédération des avocates; Parlement	<p>4,1 millions de dollars (3,1 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant d'autres sources)</p> <hr/> <p>Coordination du programme et assistance : 2,4 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>
-------------------	--	---	--	--